



Atelier participatif de Montreuil

Pour une **RETRAITE**

**plus simple,
plus juste, pour tous**

Synthèses des expressions
citoyennes

6 septembre 2018



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

HAUT-COMMISSAIRE
À LA RÉFORME
DES RETRAITES

Le présent document fait la synthèse des expressions citoyennes sur le futur système des retraites, à partir de discussions sur le système actuel et le système souhaitable, lors de la matinée de l'atelier participatif le futur système des retraites, le 6 septembre 2018 à Montreuil, qui a réuni 89 participant-e-s.

En complément de cette courte note, les propositions faites par les participant-e-s ont été mises en ligne sur la plateforme : <https://participez.reforme-retraite.gouv.fr/profile/atelierdemontreuil>

Une synthèse de la présentation à main levée

L'animateur a d'abord proposé une série de questions, à laquelle les participants ont répondu à main levée. Une trentaine de personnes a mis plus d'une heure pour venir, une trentaine a mis entre 30 minutes et 1 heure, une vingtaine a mis moins d'une demi-heure, 8 personnes étaient montreuilloises et 3 personnes ont mis plus de deux heures.

La moitié des participants sont des salariés du secteur privé, un quart de salariés du service public, un quart de personnes sont à leur compte, une dizaine de retraités et 6 personnes sans emploi.

Une trentaine de personnes ont une activité professionnelle en lien avec la retraite et 7 personnes ont une activité bénévole ou syndicale en lien avec la retraite.

Plus de la moitié de la salle déclare avoir une bonne connaissance du système des retraites, un tiers des participants déclare avoir une connaissance moyenne et 5 personnes ont peu ou pas de connaissances.

Un tiers de la salle a déjà contribué en ligne sur la plateforme dédiée à la concertation sur la réforme des retraites.

La quasi-totalité des participants se projette déjà dans sa retraite. Différentes attitudes coexistent : une trentaine de personnes épargne pour compléter sa retraite, une vingtaine s'est déjà renseignée et estime qu'elle manquera de ressources, une vingtaine a déjà prévu de travailler plus longtemps que l'âge légal de départ à la retraite. 3 personnes se sentent en confiance. Parmi ceux qui ne sont pas penchés sur le sujet encore (une quinzaine de participants), cela paraît lointain (5 personnes) et 7 personnes se disent méfiantes car le système aura encore changé d'ici là.

Quelques participants ne se retrouvent dans aucune des propositions à main levée et déclarent :

« Je n'épargne pas et je ne pourrais pas physiquement travailler plus longtemps. Actuellement je suis confiante, mais avec le projet de retraite je suis inquiète. Donc je ne suis dans aucune case »

« Je suis allé voir la CNAV qui a été incapable de me donner le montant de ma retraite, j'ai fait le calcul moi-même. J'ai découvert qu'il y avait des parcelles d'injustices profondes »

Regards sur le système de retraite aujourd'hui

La retraite aujourd'hui, ça vous évoque quoi ?



Interrogés sur leur perception de la retraite aujourd'hui, les participants évoquent avant tout la solidarité (19 occurrences) puis pointent sa complexité (14 occurrences). La retraite est aussi synonyme de liberté (6 occurrences).

Les participants ont échangé en sous-groupes de 6 à 7 personnes avec un facilitateur d'échanges par table. Le premier tour de discussions s'est porté sur ce qu'ils pensent du système actuel, ce qui fonctionne aujourd'hui et est à conserver et ce qui mérite d'être amélioré, repensé ou supprimé. Voici ce qui en ressort.

- **Le système par répartition et la solidarité sont à conserver**

Lorsqu'il est demandé aux participants de réfléchir à ce qu'ils souhaitent garder du système de retraite actuel, **14 tables sur 17 parlent avant tout de la solidarité et du système par répartition**. « *Il faut garder le système par répartition pour éviter un transfert vers la capitalisation* » et « *il faut maintenir l'attribution des droits au titre de la solidarité (maladie, chômage, etc.)* ». Pour la solidarité, les participants évoquent la nécessité de **mieux prendre en compte la pénibilité** et d'en redéfinir ses contours : « *les boulangers ne sont pas considérés comme des métiers pénibles et ils doivent partir à 62 ans.* ».

La question des pensions de réversion est revenue sur 6 tables, en faisant un des thèmes les plus discutés dans la matinée. Les participants estiment qu'il s'agit d'**un droit important à préserver**.

Preuve de la vivacité du débat y compris entre les participants, une table ne semble pas être d'accord et déclare : « les pensions de réversion vont mettre tout le monde à la rue ».

- **Maintenir le montant des retraites et la qualité de vie**

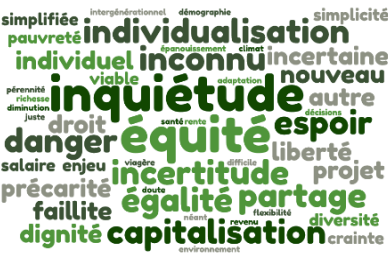
Les participants sont nombreux à exprimer leurs **inquiétudes vis-à-vis du montant de leur retraite et de la qualité de vie qui en découle**. Ils craignent, au-delà de leurs besoins pour vivre, d'être un **fardeau pour leurs enfants** s'ils ne peuvent pas couvrir les frais de dépendance (maisons de retraite) : « une retraite qui permette une vie décente et de pouvoir payer la maison de retraite », « la retraite ne suffira pas à financer la dépendance », « est ce qu'on va avoir des retraites suffisantes pour avoir une qualité de vie décente ? »

- **Un sentiment de complexité, d'iniquité et de méfiance**

Les participants trouvent le système actuel de retraite trop complexe et difficile à appréhender pour une personne poly-pensionnée. La multiplicité des régimes (42) participe à ce sentiment. Toutefois, un-e participant-e rappelle : « on peut simplifier le système mais pas pour en profiter pour réduire les droits. » Derrière le désir de simplicité, il y a aussi une demande claire pour plus d'équité. Les participants parlent d'harmoniser le secteur privé et le secteur public, sans pour autant « tendre vers un système unique ». Parmi les conditions à réunir pour sortir de la méfiance, les participants pointent la nécessité de définir des règles claires et durables : « il faut une réforme complète, réfléchie et stable. Il ne faut pas changer les règles dans quelques années. », « il faut arrêter de prendre des mesures temporaires pour les régimes spécifiques, type le régime agricole ».

Portrait-robot du système de retraite idéal

La retraite demain, ça vous évoque quoi ?



The word cloud contains the following terms: simplifiée, intergénérationnel, démographie, simplicité, pauvreté, individuel, inconnu, incertain, adaptation, nouveau, inquiétude, autre, espoir, danger, équité, liberté, projet, salaire, enjeu, incertitude, difficile, précarité, doute, égalité, partage, faillite, dignité, capitalisation, diversité, crainte, revenu, flexibilité, retraite, santé, droit, juste, diminution, réserves, pérennité, viable, simple, adaptation, projet, partage, diversité, crainte, environnement.

Interrogés sur leur perception du futur système de retraite, les participants espèrent un système plus équitable (6 occurrences) et solidaire. Il est aussi synonyme d'inquiétude (6 occurrences), d'incertitudes (4 occurrences) et d'inconnu (3 occurrences).

Pour les participants, le futur système de retraite devra également apporter des solutions sur les thèmes suivants :

La compensation des inégalités du travail : plusieurs tables se sont interrogées sur l'interdépendance qu'il y a entre le droit du travail et les retraites. Les participants posent la question et s'inquiètent : « et si je perds mon travail avant la retraite », « les nouvelles formes de travail ne sont-elles pas antinomiques avec un système par répartition ? », « le problème c'est si les jeunes n'ont pas de travail... c'est ça le problème de la fiabilité des retraites, c'est que c'est pyramidal. La condition sine qua none du système par répartition c'est que les jeunes aient du travail », « les systèmes d'exonération de cotisations génèrent de l'iniquité ».

La réduction des inégalités femmes – hommes à la retraite est un thème qui est ressorti de nombreuses fois aux tables : « Femme et retraite : inégalités salariales, inégalités de carrière (dès le 1er enfant), charge mentale de la famille, tout se retrouve dans les écarts à la retraite », « la retraite des femmes va-t-elle s'aggraver ? Est-ce que la prise en compte des enfants va être remise en cause ? », « pourquoi les trimestres par enfant ne sont pas les mêmes pour tous les régimes ? », « il faut une meilleure prise en compte de la situation des femmes, encore plus pour les femmes expatriées et conjointes d'expatriés », « le nombre d'années pris en compte pour le droit à la retraite des femmes devrait être revu et plus favorable (suite au congé maternité et aux inégalités de revenus) ».

La prise en compte des spécificités des modes de travail des différentes générations

La garantie d'un système plus solidaire, plus juste et plus solide

La diversification des sources de financements pour garantir sa pérennité : « Nous avons le meilleur système de retraite au monde ! Oui, mais il faut le financer ! » La question du financement du système des retraites a été au cœur d'une grande partie des tables. De manière générale, les participants préconisent de diversifier les sources de financement pour garantir la pérennité du système et qu'il soit moins vulnérable à la croissance, à la démographie ou aux crises économiques : « les salaires n'augmentent pas. Il faut asseoir les cotisations sur la valeur produite et pas la masse salariale », « qui va financer les retraites de demain avec la robotisation et la disparition d'emplois sur tout le territoire ? », « quel est le point des revenus complémentaires issus du capital dans la retraite ? », « il faut trouver une assiette nouvelle pour le financement du système de retraite », « la loi de 2012 n'a pas été appliquée, je suis favorable pour indexer les retraites sur le PIB », « la valeur peut être créée autrement que par le travail, comment le prendre en compte dans l'assiette des cotisations ? », « l'affectation de l'impôt sur la fortune n'est pas prise en compte pour le calcul des retraites : la solidarité doit se faire à tout niveau », « il faut augmenter la part des entreprises », « il y a des doutes sur la croissance et il y a moins d'actifs. C'est un paradoxe de miser sur la croissance ».

L'assouplissement de l'âge légal de départ à la retraite (5 tables) : « Quand est ce qu'on part à la retraite à taux plein avec l'allongement des études ? », « pourquoi maintenir l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans quand la personne a déjà les trimestres requis ? »

Réactions à la présentation des grands principes du futur système universel de retraite

- **Appréciations positives et points d'appui**

La poursuite du dialogue et de la concertation : « sur la réunion : l'intelligence collective citoyenne est remarquable. Les enjeux apparaissent, des pistes émergent sur une table. Ne l'oubliez pas aux moments décisifs ! », « préparer la guerre en période de paix : prendre le temps de la réflexion et de la bonne décision », « nos idées sont peut-être farfelues mais elles ont le mérite de poser des questions quand bien même elles ne sont pas réalistes. Si nous ne les posons pas, qui le fera ? », « le discours que j'entends là est différent de celui que j'entends dans les médias. Je suis plutôt favorable à ce que je viens d'entendre alors que je ne l'étais pas. D'habitude j'ai l'impression d'entendre des discours d'escroc, là non », « le discours est nouveau, il y a une forme de franchise que j'apprécie. »

La volonté de simplifier le système et d'harmoniser les règles : « Les principes semblent les bons, il faut être attentif à leur mise en œuvre », « j'adhère aux principes et le discours est juste autour des règles », « il y a un devoir de simplification ».

- **Les inquiétudes, les points de désaccord et les questions en suspens**

Les droits non contributifs : « il faut clarifier le niveau de solidarité (pour les personnes au chômage, maternité, etc.) », « quelle va être la transformation des droits non contributifs ? »

La valeur du point et le calcul des droits : « la lisibilité du point et de son montant, c'est pas clair », « que la valeur du point reste pérenne, que cela n'engendre pas une baisse de revenus », « je me demande quelles seront les règles de calcul de ma retraite, il n'y aucune transparence », « 1 euro cotisé = 1 euro versé, c'est fait pour les cadres », « le système risque d'être inégalitaire en fonction du niveau de revenus ».

Un système universel : « il ne faut pas chercher à lisser les différences professionnelles », « il faut traiter la diversité des parcours », « un régime universel ne veut pas dire unique »

La gouvernance du futur système : « qui va gérer ? », « qui détiendra le pouvoir de décider et d'attribuer les points ? »

Le passage d'un système à l'autre : les participants ont ressenti un flou et ont besoin de mieux comprendre comment cela va s'opérer.

La base de financement des retraites : « la question centrale, c'est le partage de la production », « il faut taxer les valeurs financières »

- **Les questions posées au Haut-Commissaire à la réforme des retraites**

Voici les questions choisies par les tables.

- Comment sera traitée **la transition** entre les nouvelles mesures et les droits acquis ? Modalités de passage ?
- Qui **pilotera et gèrera** le système universel ? L'Etat seul ? Quid des partenaires sociaux notamment dans la fixation du point ? Quelle gouvernance ?
- Quelle place de la **solidarité et des droits non contributifs** dans le nouveau système ?
- Comment sont prises en compte **les particularités comme la pénibilité et les carrières longues** ? L'âge minimum semble pertinent.
- Comment est **prise en compte l'espérance de vie par catégorie socio professionnelle** dans le nouveau système ?
- Comment **avoir un système de retraite équitable ou égal avec des situations salariales très variables** ?
- Comment **garantir la redistribution actuelle** (taux de remplacement sur les bas salaires) dans le système à points ?
- Le **montant des retraites servies variera t-il** et comment (fréquence et critères) ? Sur quoi sera indexée la valeur du point ? Y aura-t-il une fourchette garantissant la valeur de service du point ?
- Pourquoi ne pas étendre **la solidarité du financement à l'ensemble de la valeur produite dans le PIB**, pas que la masse salariale ?
- La réforme aura-t-elle un **effet de baisse ou d'augmentation des retraites** ?
- N'irions-nous pas plus vite avec un **référendum national** ?

- Retrouvez les réponses dans la Foire aux Questions « Ateliers participatifs ».

Expressions individuelles à mi-atelier

Voici les post-it reclassés :

CE QUI VA DANS LE BON SENS DANS LE PROJET DE NOUVEAU SYSTEME	
Règle et système	Clarifier et uniformiser les règles
	Conservation du système par répartition
	Universalité du régime avec limitation des dérogations
	Volonté de solidarité
	Cassure basé sur des projections d'impact
Communication et concertation	Communiquer et expliquer
	Sur la réunion : <i>« l'intelligence collective / citoyenne est remarquable. Les enjeux apparaissent, des pistes émergent sur une table. Ne l'oubliez pas aux moments décisifs !! »</i>
Simplification	Envie de simplification
Politique et transparence	Transparence = meilleure gestion
	Une volonté politique de rénover le système de l'adapter aux évolutions de la société

La conscience des partenaires sociaux qui prennent des décisions parfois impopulaires pour garder les régimes à l'équilibre.

CE QUI NOUS INQUIETE / NOUS PREOCCUPE		
La politique, le gouvernement, les multiples réformes	La retraite n'est en aucun une allocation sociale telle que M.Edouard Philippe l'a laissé entendre	Le gouvernement aura-t-il le courage d'aller au bout de la mise en place du régime universel sans le dénaturer par de multiples dérogations?
	Ne pas laisser un devoir politique se mettre la main sur 165 milliards d'euro de réserve des 42 caisses de retraite complémentaire	Que des gouvernants qui baissent les retraites donnent aux riches, augmenter la CSG, s'emploient à réformer la retraite, ça fait peur
	Le cynisme des réformes	Pouvoir étatique en pilotage
	Le risque systémique de l'usine à gaz pré/post parlementaire. L'absence de prise en compte des créations de valeurs non contributives	
La non-prise en compte des spécificités, des différentes caisses / les résistances des caisses	Opacité du régime des retraites des fonctionnaires	Qu' <i>in fine</i> la réforme ne touche «que» les salariés du privé
	Modalité de conversion surtout pour ceux qui auront cotisé dans le système actuel à plusieurs régimes	1€ cotisé = même droit / spécificités, dérogations ? Contre sens ?
	Sachant que le handicap ne permet pas de poursuivre une carrière, <i>a fortiori</i> au-delà de 62 ans, comment ne pas perdre en retraite par rapport au système actuel (à cause des malus pour carrière interrompu)	
Temps de transition	Impact fort entre la baisse du niveau de retraite et un délai trop court (5ans !) pour ajuster une stratégie patrimoniale pour y faire face (nb : il faut 10 à 15 ans pour se construire un patrimoine digne de ce nom)	Retraite, santé, famille, impôts : tous ces secteurs doivent évoluer de concert
Economie	Inquiétude : être trop taxé en tant que travailleurs. On ne parle pas de la valeur créée (hors monétaire, capital travail) -> valeur de la data	La baisse programmée des pensions. Déjà CSG désindexation du coût de la vie (+0,3% en 2019)
	Le niveau des retraites sera-t-il maintenu dans le nouveau système ?	
Le système	Comment peut-on garantir le maintien d'un système par répartition dans la durée ?	Bien distinguer ce qui relève des retraites de ce qui relève de la solidarité (financé par l'impôt)
	Cotisation du système :	Femme et retraite : inégalités salariales, inégalités de carrière (dès le 1er enfant), charge mentale de la famille, tout se retrouve dans les écarts à la retraite

LE NOUVEAU SYSTEME PARAIT SOLIDE CAR...	LE NOUVEAU SYSTEME NE PARAIT PAS SOLIDE CAR...
Il tient compte des spécificités des modes de travail des différentes générations	Pourquoi serait-il plus solide que l'ancien alors que le fondement est le même : la répartition (donc même limite)
+ solidaire, + juste, + solide s'il y a de la pédagogie, il sert l'intérêt général	Trop de réformes, d'effets d'annonce, de promesses envolées
Argumentation idéologique solide	En l'absence de chiffres, il n'est pas possible de déterminer sa solidité
Les intérêts particuliers sont capables d'accompagner la mutation	Un euro cotisé -> mêmes droits pour tous. Quid des métiers pénibles ou qui demandent des aptitudes physiques qui diminuent avec l'âge ?
Par la fusion de tous les systèmes existants	Continuer à ne refonder que sur des cotisations du travail ne peut pas permettre un niveau de retraite suffisant à terme dans un monde où la création de valeur ne passe plus par le travail humain uniquement. Ce système ne peut donc être une réponse pérenne aux changements de paradigmes sociaux-économiques
	Ce n'est pas la solidité qui compte mais l'adaptabilité, la souplesse et la solidarité

Et l'après-midi ?

Les participants ont rédigé des propositions sur les différents thèmes mis en discussion (chaque thème a été traité par 2 à 3 tables).

- Quelle solidarité entre les actifs ?
- Prendre sa retraite à quel âge et à quelles conditions ?
- Quelle prise en compte du handicap et des aidants familiaux dans la retraite ?
- Comment harmoniser et moderniser les droits conjugaux et familiaux ?
- Comment conforter la confiance dans notre système de retraite ?
- Comment donner plus de choix dans la gestion de la fin de sa carrière ?

Et toutes les tables ont rédigé une proposition concernant le thème principal de l'atelier :

« Comment améliorer la couverture retraite dans le cadre des nouvelles formes de travail ? »

N.B : Les participants ayant déclaré avoir une très bonne connaissance du système de retraite ont été réunis sur des tables spécifiques dont les propositions ou contributions apparaissent en orange dans le texte. Ce sont les tables 15 – 16 et 17.

Propositions citoyennes sur le thème principal de l'atelier

« Comment améliorer la couverture retraite dans le cadre des nouvelles formes de travail ? »

Table 1 : Compenser les années de vache maigre

Les participants estiment nécessaire d'introduire de la flexibilité dans l'acquisition des points pour la retraite au cours de sa carrière. Par exemple, il serait souhaitable de permettre aux citoyens de « *surcotiser les années à fort revenu pour compenser les années à faible revenu, quel que soit le statut, salarié ou indépendant. Cela permet de reconnaître le travail réalisé.* » Cette proposition a pour but de « *réduire la précarité de certaines formes ou périodes de travail.* Elle vise à améliorer « *le principe de solidarité, le financement de la retraite, la rigidité du système actuel et l'hermétisme entre les différentes caisses de retraite.* ». Pour que cette proposition réussisse, les participants posent en conditions : « *un régime à points totalement universel (tous régimes compris), un outil permettant de déterminer le taux de surcotisation, déterminer l'assiette de cotisation minimale. Enfin, la surcote serait obligatoire en cas de revenus plus importants (les seuils seraient à déterminer).* » Les bénéficiaires de cette proposition seraient en priorité les auto-entrepreneurs, les professions libérales, les salariés avec plusieurs emplois de temps réduits, les mères ou les pères de famille et les personnes en situation de précarité.

Table 2 : Pouvoir moduler sa cotisation retraite

Les participants ont développé leur proposition avec l'idée de garder de la souplesse dans le système. Ils notent cependant le risque que cela comporte : « *cela réduit l'universalité et une inégalité structurelle entre les salariés* ». L'objectif serait alors de répondre à des situations individuelles (par exemple, ceux qui sont rentrés tard dans la vie active). Ils prennent pour exemple la mutuelle : « *j'accepte de payer plus ma mutuelle pour être mieux remboursé, de même je me paye une meilleure retraite mais attention, il faut l'annoncer de manière claire.* » A cela, des participants ajoutent : « *pour que la loi soit acceptée par tous, elle doit être claire et cohérente* ». Cette proposition bénéficierait en priorité à ceux qui ont le plus haut écart de remplacement et ceux qui ont fait des études longues.

Table 3 : Une retraite universelle accessible à tous dans les mêmes conditions

Les participants préconisent un socle commun de type « minimum vieillesse » de 900 euros par exemple, acquis à partir d'un certain âge. Un deuxième niveau existerait, basé sur les cotisations et offrant une retraite pour tous (les points en plus des 900 euros, quitte à baisser la valeur du point). Cette proposition permettrait de sécuriser un minimum de retraite en tenant compte des évolutions et des nouvelles formes de travail. L'objectif étant aussi de renforcer des principes d'égalité et de solidarité et de s'assurer que tout le monde ait le droit à une retraite. Pour mettre en œuvre cette proposition, il faudrait élargir l'assiette de cotisation afin de financer le socle commun pour le minimum vieillesse. Cette mesure serait pour tous ceux qui travaillent, ont travaillé, ont cotisé.

Table 4 : Un système d'information sur la couverture retraite pour les auto-entrepreneurs

Les participants préconisent la mise en place d'un système d'information à destination des auto-entrepreneurs qui permettrait de simuler sa situation personnelle, d'être alerté sur le nombre de points cotisés, etc. L'objectif serait de sécuriser les entrepreneurs qui se lancent et de rendre lisibles les fluctuations d'activité. Cet outil permettrait aussi de responsabiliser les cotisants et de leur donner la possibilité de moduler leurs cotisations. Les participants ajoutent : *« il faut mettre en place une cotisation obligatoire car les assurés vont privilégier le net en bas du bulletin de salaire. Et attention à ce que cela ne devienne pas un système très individualiste et prendre le risque de perdre la solidarité. Il y a un risque que les gens préfèrent ne pas ouvrir leurs droits à la retraite ou d'avoir une retraite faible. »* Les participants s'interrogent alors sur les sources de financements : *« il faut trouver d'autres sources de financements comme la taxation sur la richesse créée »*. En conclusion, les participants déclarent : *« il y a une méconnaissance sur la couverture de ces emplois par rapport à un salarié lambda. Il faudrait former les citoyens dès l'école (éducation civique) »*.

Table 5 : Créer une péréquation entre les périodes fastes et moins fastes

Les participants souhaitent voir la mise en œuvre d'une répartition égalitaire entre les périodes d'activité plus ou moins faste, notamment pour les personnes qui connaissent des carrières heurtées ou peu rémunérées. Cette proposition a pour vocation de répondre au cadre instable des nouvelles formes de travail et d'améliorer le niveau de retraite de ces personnes. Pour que cela fonctionne, *« il faut un engagement commun des salariés mais aussi des entreprises, y compris les plateformes type UBER. »*

Table 6 : Etendre le financement du système de retraite à l'ensemble des sources de richesse

La question du financement des retraites est une question qui est revenue à plusieurs tables pendant l'atelier. Des participants s'expriment : *« il serait nécessaire d'étendre le financement du système de retraite à l'ensemble des sources de richesse (le capital et le travail) produits directement ou indirectement sur le sol français (ex : GAFAM, Starbucks, etc.). A contrario, il est souhaitable de voir des groupements d'entreprises avec un partage salarial, des coopératives, du mutualisme, des associations. Il faut développer des entreprises à but d'emploi (EBE). »* Pour cela, il faut avant tout : *« une volonté politique pour une autre société avec un projet de société qui s'interroge sur la redistribution de la valeur »*. L'objectif de cette proposition est *« d'éviter les petites pensions de retraite et vise à améliorer la création de valeur »*. Cette proposition serait bénéfique pour les salariés, les non-salariés, les entreprises qui veulent produire, l'associatif, etc. La question qu'ils se posent est : *« comment mettre en place un système avec des personnes qui ne participent pas à l'effort collectif ? Comment avoir un revenu de compensation identique. »* L'enjeu est de ne pas basculer dans *« l'hyper individualisme en ayant un socle fixe solidaire et un système pour pouvoir cotiser plus. Il est important que l'Etat ne se désengage pas de tout, sans quoi le risque est une explosion du modèle social (dû à un modèle ultralibéral et l'ubérisation.) Il faut penser à des dispositifs de compensation pour les accidents de carrière. »* A cela, les participants lâchent : *« les personnes vont paniquer si elles prennent conscience qu'elles vont être en dessous du seuil de pauvreté, c'est un vrai risque de bombe sociale »*. Parmi les effets positifs attendus du système universel de retraite, les participants souhaitent que la *« société ne devienne pas une société de serveurs de restaurants car cela va créer une génération de vieux pauvres »*. Il faut *« favoriser un système de regroupement d'autoentrepreneurs et que tout le monde puisse vivre dignement à la*

retraite. Pour cela, un minimum garanti égal à 80% du SMIC, soit un socle minimum sur une assiette de cotisation élargie au-delà du salariat ».

Table 7 : Permettre aux autoentrepreneurs de ne pas payer de cotisation pendant 3 ans et assurer un minimum de points

Les participants proposent qu' « un autoentrepreneur ne paie pas de cotisations retraite pendant les 3 premières années. Pendant cette période, un minimum de points lui est assuré. Après, il paie un forfait minimum, voire proportionnel à son revenu et peut surcotiser pour compléter ses points. Cette surcotisation est versée dans un fonds public. Parallèlement, si l'autoentrepreneur travaille avec des plateformes, celles-ci sont taxées de leur côté. » Car selon les participants : « les nouvelles formes d'emploi sont une façon pour les entreprises de ne pas payer de cotisations (comme Uber par exemple). » Les participants déplorent le « manque de données chiffrées sur le financement des retraites des autoentrepreneurs, des intérimaires, etc. »

Table 8 : Veiller à ce que les nouvelles formes de travail non salariées génèrent des cotisations retraite

Les participants estiment nécessaire de « veiller à ce que les nouvelles formes de travail non salariées génèrent des cotisations retraite dès le début, pour éviter de rajouter de l'impôt ». Les objectifs sont d'« anticiper les futures situations de minimum vieillesse, de pérenniser le système des retraites et de sécuriser davantage les carrières heurtées. » Pour que cela puisse être mis en œuvre, les participants voient la nécessité de « renforcer la législation et de mettre fin aux régimes particuliers, générant des droits retraite disproportionnés. » Également, les participants pointent « le besoin d'une législation plus stricte en termes de cotisations des entreprises qui ubérisent ». Les participants dénoncent « la précarité subie que l'on retrouve dans les nouvelles formes de travail. Cela va dans le sens d'une dégradation du modèle social et il est paradoxal de chercher à améliorer ce modèle via les retraites et dans ces conditions. Il faut trouver des solutions pour des gens qui, précarisés, ne cotisent pas tout en coûtant cher. Si les caisses de retraite sont vides, c'est l'impôt qui devra prendre le relais. Les participants s'interrogent : « faut-il une majoration du point pour les contrats atypiques ? Comment ne pas aboutir à un système de capitalisation ? »

Table 9 : Fixer un seuil minimum pour les autoentrepreneurs

Les participants souhaitent qu'il soit possible de « cotiser aussi bien au minimum pour valider la période mais aussi à l'autoentrepreneur qui a déjà une activité. Il doit pouvoir cotiser réellement sous forme de bonus ». Il est important pour les participants de « ne pas léser en matière de retraite les situations précaires ; les contrats courts et les autoentrepreneurs qui ont du mal à se dégager un salaire. ». Les participants s'inquiètent quant à « la notion de solidarité, qui est à conserver. Il ne faut pas que le système à la carte favorise le travail « au noir » et que cela crée un déficit de cotisation. La question est de savoir comment trouver le financement des personnes en situation précaire. » A noter également que cette thématique sous-entend un cadrage en matière de droit du travail (ce n'est pas du ressort des droits de la retraite). »

Table 10 : Couverture retraite pour tous et tout au long de la vie

Les participants souhaitent « rendre obligatoire les cotisations ou points retraite, quel que soit le statut, et diversifier les sources de financement des cotisations (par exemple ; versement par Uber des cotisations retraite) ». L'objectif est d'avoir de « l'équité et de la solidarité devant le paiement de la cotisation retraite, de lutter contre la précarité des nouveaux métiers et de contribuer à la pérennité du système. » Pour cela, il est nécessaire de faire « de la pédagogie et de l'information dès l'école et de lutter contre le travail non déclaré de toute nature ». Les participants insistent sur la nécessité d'avoir « une cotisation minimale avec un abondement volontaire. Quel que soit le statut, la cotisation doit être obligatoire. Le risque avec une cotisation « libre et à la carte » c'est d'avoir moins de solidarité or celui-ci doit rester solidaire. Le changement de statut ne doit pas être un frein à l'acquisition de droits, de points retraite ».

Table 11 : Aider l'autoentrepreneur à préparer sa retraite

« Toutes les nouvelles formes de travail et l'autoentrepreneur devraient pouvoir cotiser par le biais d'un système d'euros constants. Par exemple ; 150 euros de cotisation valent tant de points de retraite. Il y aurait une base minimale du SMIC pour les cotisants. Une période de franchise serait attribuée en début d'activité, ce qui permettrait à l'autoentrepreneur de s'installer et cette période ne serait pas renouvelable. Cette franchise ne doit pas être obligatoire. » Cette proposition vise à améliorer « la sécurité, un minimum à la retraite, à faciliter l'entrepreneuriat et proposer des leviers d'emploi supplémentaires ». Pour que cela fonctionne, « l'autoentrepreneur doit avoir une identification, un statut unique. Cela serait possible par la mise en place d'un fonds spécifique d'aide à l'auto entrepreneuriat dans certaines conditions « difficiles ». Des participants ajoutent : « l'auto entrepreneuriat est un choix, il ne doit pas reposer totalement sur la solidarité. »

Table 12 : Ne se priver d'aucun mode de financement et élargir les sources de financement

« Le nouveau système universel doit permettre à l'ensemble des formes de travail de cotiser sur un salaire, sur un bénéfice, sur de nouvelles sources (taxe de revenu du capital), par des possibilités de rachat plus souples et sur de nouvelles assiettes (plateformes ubérisées, automates, etc.) ». Cette proposition répond au besoin de « pérenniser le système et de le rendre viable ». Les objectifs sont de « répondre aux problématiques des évolutions du mode de travail actuelles et futures et de garantir que les cotisations aillent à la redistribution des retraites ». Pour que cela fonctionne, il faudra « accompagner au changement les 42 régimes pour un nouveau système universel ». Les participants mettent en garde : « il ne faut pas laisser le choix du taux de cotisation, c'est un système universel, un seul taux de cotisation. Si la personne souhaite cotiser plus, il le fait à côté, à titre personnel, en dehors du système universel. Ils préconisent : « une seule caisse de retraite nationale et la disparition des caisses complémentaires ou qu'elles deviennent optionnelles. Cela permettra de faire des économies et de simplifier le système. Ils ajoutent : « il faudrait réfléchir à la possibilité d'une surcotisation collective au choix de l'entreprise. Toutefois, il faut rester vigilant à l'incohérence possible entre un parcours individuel et un système universel par répartition. La question étant : qui décide des paramètres ? Il faudrait également rechercher des pistes complémentaires de financement des retraites et ne pas les asseoir uniquement sur les salaires. Par exemple, cela pourrait être sur la valeur produite de l'entreprise ». Enfin, les participants s'interrogent : « d'où vient la disparition des réserves des caisses de retraite ? Pourquoi marche-t-on en flux tendu ? ».

Table 13 : Uniformiser les cotisations, quel que soit le statut, entre le donneur d'ordre et l'individu

Les participants souhaitent que soit « identifier les dépendances économiques et voir les relations entre donneurs d'ordre et les travailleurs et de s'assurer que les cotisations soient versées. Il est important de lutter contre les échappatoires aux cotisations ». Pour que cela fonctionne, il faudrait avoir « une mission, une branche de l'URSAFF dédiée à cela ainsi qu'une sensibilisation de la population sur la pérennisation du système de retraite ». Les participants dénoncent : « ces nouvelles formes de travail qui montrent l'appauvrissement de notre système de protection sociale ».

Table 14 : Maintenir une solidarité interprofessionnelle et intergénérationnelle

Les participants souhaitent que soit « instaurer un socle minimum de cotisations sur l'ensemble des revenus, pour tous les secteurs professionnels et pour toutes les formes de travail (les honoraires, les salaires et les dividendes). Les conditions de rachat doivent, avec l'ouverture des conditions, permettre de financer les retraites ». Cette proposition doit permettre de « mieux informer pour pérenniser le système de retraite et pour redonner confiance et ce dès l'école. Il est nécessaire de responsabiliser les responsables des retraites sur le discours à tenir aux futures générations ». Cette proposition vise à « améliorer la prise de conscience de l'universalité des retraites et la fiscalité et s'adresse à l'ensemble des citoyens, et non pas de façon individuelle ».

Table 15 : Introduire une possibilité de modulation des cotisations

Les participants ont débattu de cette proposition et ne sont pas forcément tous d'accord. L'idée étant de pouvoir donner la possibilité de moduler ses cotisations et cela doit s'appliquer aux indépendants mais aussi « plus à la marge aux autres nouvelles formes de travail avec un montant incompressible ». Cette proposition répond au besoin de souplesse dans un contexte économique ultra compétitif. Pour que cela fonctionne, il est important de « montrer la contrepartie en droits des cotisations versées et faire de la pédagogie ».

Table 16 : De l'ubérisation à la cotisation

Les participants proposent de mettre en place un « forfait minimum obligatoire payé soit par l'auto entrepreneur, soit par la personne qui a recours à ses services. Cela pourrait être géré sur une plateforme, un peu comme la page Emploi, l'utilisateur de la prestation paye le net à l'auto entrepreneur et il doit verser un certain montant sur la Page Emploi, un peu comme pour les personnes employées de services. L'auto entrepreneur fournit son numéro de sécurité sociale à l'utilisateur et c'est reversé via la plateforme. Il faut que cela soit obligatoire pour tous les employeurs qui ont recours aux services d'un auto entrepreneur ». Cette proposition vise à réduire la précarité de certaines nouvelles formes de travail et offrir une couverture retraite minimale. Des participants lâchent : « je n'ai pas vu une seule nouvelle forme de travail qui a apporté quelque chose de positif. Ce sont des entrepreneurs contraints. La question c'est : qu'est-ce que je fais de mes travailleurs pauvres ? Soit on considère que le travail a de l'avenir, soit on considère qu'il n'y en a pas et dans ce cas-là il faut mettre en place le revenu universel et le système de retraite universel de base ». Un participant prend le contrepied et déclare : « si on donne des points gratuitement aux auto entrepreneurs par exemple, le point ne vaut plus rien, on tourne en rond ».

Table 17 : Taxer l'employeur qui fonctionne sur des emplois précaires

« Faire fonctionner son entreprise sur des emplois précaires c'est du détournement du travail et de la concurrence déloyale et cela diminue les cotisations. Il faut taxer ces employeurs. L'objectif est de réduire l'écart concurrentiel par un mécanisme de solidarité imposé. A carrière équivalente, ces personnes doivent pouvoir toucher la même retraite qu'un CDI. Et la création d'entreprise, ça prend du temps, parfois 6 mois, 1 an ; est ce qu'on prend ces périodes en compte ? A cela, nous ajoutons les stagiaires aussi et les contrats en alternance. Est-ce qu'ils cotisent ? Il faudrait taxer d'autres revenus (autre que le travail humain) pour compenser le manque de cotisations/ d'activité. Le risque c'est que les entreprises partent ailleurs. En dehors de la taxe, il est important de faire comprendre la notion de collectif ».

Propositions citoyennes sur les autres thèmes mis en discussion pendant l'atelier

- **Quelle solidarité entre les actifs ?**

(contributions des tables 8 et 13)

Conforter la solidarité intergénérationnelle

Les participants souhaitent qu' « un minimum soit garanti pour les gens ayant commencé à gagner très tôt leur vie avec des revenus bas et pour les étudiants qui ont commencé à travailler tard alors même que leurs études produisent de la valeur. ». A cela, ils ajoutent « qu'il faudrait pouvoir donner ses points à qui on veut, de manière intergénérationnelle ». Des participants lâchent : « il est important de tirer vers le haut la redéfinition de la solidarité. »

Meilleure solidarité pour les aidants familiaux

La solidarité doit aussi se faire pour les aidants familiaux et les participants souhaitent « définir qui s'en charge entre l'Etat, les partenaires sociaux, etc. »

Donner la possibilité de racheter des points en cas de carrière heurtée

Augmenter le coefficient des points les jours d'astreinte

Point ou pas point pour les saisonniers

Les participants se sont interrogés sur les actifs qui ont une activité saisonnière : « comment fait-on pour les actifs qui travaillent un an puis sont au chômage un an ? Comment prendre en compte l'évolution, bonne ou mauvaise, des choix de vie qui n'existaient pas il y a 30 ans ? Par exemple, les saisonniers, la question se pose de savoir s'ils ont droit ou pas à avoir des points de retraite pour les périodes non travaillées. Et pour les femmes qui décident de se mettre au 4/5^{ème} ? » Les discussions à cette table aboutissent à l'idée qu'il faudrait « attribuer des points de retraite pour les actifs ayant une interruption d'activité non choisie (peut-être faut-il limiter les droits attribués à un nombre de périodes ou à la durée de la période d'inactivité). » A l'inverse, les participants estiment « qu'il ne

faudrait pas attribuer de points de retraite pour les périodes non travaillées, choisies par l'actif », tout en ajoutant « c'est difficile de savoir ce qu'est une période d'activité choisie ou subie ».

Faire entrer les heures supplémentaires des fonctionnaires dans l'assiette des cotisations retraite

Les participants reformulent cette proposition sous cette forme également : *« convertir les heures supplémentaires en points de retraite (en tout cas, laisser le choix) »*

Instaurer une équité dans les heures travaillées

Les participants s'interrogent sur la manière de rendre équitable les heures travaillées. Par exemple, ils proposent que *« 8 heures travaillées de jour soient équivalentes à 6h travaillées de nuit et que cela donne droit aux mêmes cotisations ».*

Revoir le dispositif PREFON (la retraite complémentaire du service public)

Les participants souhaiteraient voir la création *« d'un fonds dans lequel les individus pourraient cotiser collectivement, dans une limite annuelle avec un principe de déduction fiscale et qui permettrait de valider des trimestres. »*

- **Prendre sa retraite à quel âge et à quelles conditions ?**
(contributions des tables 14 – 16 – 17)

Diversifier le mode d'acquisition des points

Les participants ont travaillé sur les différents modes d'acquisition des points. Cela pourrait se faire par rachats de points, par transformation des congés, RTT, etc., par intéressement et d'autres moyens sont à trouver. Il faudrait pouvoir proposer des formes différentes d'acquisition selon la taille des entreprises et les secteurs d'activité. Les participants souhaitent également un alignement des règles de régime et que les assiettes de rémunérations soient clairement définies. La prise en compte de la pénibilité doit se faire sur la fonction et être compensée par un bonus de points.

Clarifier les règles d'âge de départ à la retraite

Des participants témoignent : *« les réponses sont différentes selon les intervenants ».* Pour cela, il est nécessaire de clarifier les règles selon les régimes.

Laisser partir ceux qui ont acquis le nombre de trimestres

Les participants s'interrogent : *« pour ceux qui ont déjà le nombre de trimestres, pourquoi ne pas les laisser partir ? Il y a eu un débat en 2003 à savoir si l'on retenait l'âge de départ à la retraite ou la durée de cotisations pour des questions d'équité. Si l'âge de départ à la retraite est fixe, ceux qui ont commencé à travailler tôt sont pénalisés. Et vice versa, pour ceux qui veulent partir avec moins de cotisations sans avoir tous les trimestres. »*

Prendre en compte la mobilité en Europe

Mettre en avant le départ progressif à la retraite

« Que le rendement des points soit indexé sur l'âge de départ à la retraite. Oui mais le taux d'emploi des 60-65 ans n'est pas terrible ».

Accéder et alimenter son compte de points

« De la transparence, de la lisibilité et de la visibilité afin de pouvoir corriger le tir quand c'est encore possible. Il faut que les agents/banquiers aient aussi accès à ces informations pour avoir le bon conseil/ débat (...) »

« Je ne suis pas vraiment d'accord avec l'idée de transmettre les informations aux banquiers »

« Les entreprises pourraient verser des points plutôt que des PERCO »

La valeur du point

« Il faut garantir la pérennité du système : si on laisse partir tout le monde à 60 ans, l'impact sur les cotisations est énorme. La décote n'est pas dissuasive. Les points non contributifs vont faire baisser la valeur du point. »

« Sauf si le point non contributif est financé par l'import ou taxe »

L'âge de départ à la retraite

« Attention que l'âge de départ à la retraite est un enjeu et une responsabilité qui est portée par les générations futures. La réforme de 83 où on a passé le départ à la retraite de 65 à 60 ans a eu des conséquences majeures pour les autres générations et on en paye encore les pots cassés ».

« C'est un sujet tabou, il faut laisser le départ à 62 ans et faire une décote très méchante »

Harmonisation du taux de remplacement qui vont du simple au triple entre les secteurs

- **Quelle prise en compte du handicap et des aidants familiaux dans la retraite ?** (contributions des tables 3 – 5 – 11)

Etre accompagné-e et faire connaître son handicap

Les participants se sont interrogés sur la nécessité d'« améliorer la connaissance de sa situation via la sécurité sociale. Cela pourrait prendre la forme d'un entretien obligatoire, qui aurait lieu au plus tôt, et qui serait spécifique à la retraite et à la déclaration du handicap ».

Une retraite décente pour les personnes en situation de handicap

Les participants souhaitent que le nouveau système universel de retraite renforce l'inclusivité et permette de mieux prendre en compte les personnes en situation de handicap dans la société : « il ne faut qu'ils soient les oubliés de la réforme ». Pour cela, il faudrait « instaurer un revenu complémentaire à l'aide, permettant d'assurer un niveau de retraite minimum » ; ou bien encore : « il

faut permettre à la personne handicapée, employée à temps partiel, de pouvoir cotiser plus ». Pour les personnes qui deviennent handicapées au cours de leur vie professionnelle, les participants préconisent que « le handicap reconnu en cours d'activité soit compensé par rapport à l'activité avant handicap »

Ne pas pénaliser les aidants familiaux

Les participants rappellent que *« l'aidant apporte à la société. Il permet d'éviter des dépenses à l'Etat. Cette personne ne devrait pas être pénalisée pour sa retraite. »* Selon eux, il est important que : *« ce sujet soit un vrai sujet de société à prendre en charge globalement, comme dans d'autres pays européens. Ce n'est pas qu'un problème de retraite. »*. A cela, ils ajoutent *« les entreprises ne devraient pas pouvoir refuser le temps partiel »*. Si la personne doit se mettre à temps partiel, il ne faut pour autant qu'il soit pénalisé : *« le salarié cotise à taux plein à la charge de l'employeur pour la partie temps partiel »*. De manière générale, les participants souhaitent qu' *« un dispositif de compensation puisse redonner des droits aux aidants qui n'ont pas pu en acquérir. »* Ils rapprochent cette idée à celle du congé parental d'éducation, qui apporterait des points pour les parents au foyer. Au même titre, les aidants familiaux bénéficieraient de points pour soutenir leur famille. Enfin, ils concluent en rappelant que si ce ne sont pas les *« 25 meilleures années de cotisations qui sont prises en compte, alors les gens seront plus réticents à être aidants. »*

- **Comment harmoniser et moderniser les droits conjugaux et familiaux ?**
(contributions des tables 1 – 2 – 6)

Harmoniser les pensions de réversion

Les participants ont exprimé le souhait d'harmoniser le droit à la pension de réversion entre le privé et le public. Un débat a eu lieu et des divergences d'opinion se sont exprimées sur le bénéficiaire de la pension de réversion s'il y a des enfants et selon les différentes situations familiales (mariage, pacs, concubinage). Des droits doivent-ils être attribués ou non aux conjoints par exemple ? Enfin, la suppression de la réversion pour les ex-conjoints ne semble pas légitime : *« on voit souvent des hommes à 60 ans qui laissent leur femme sans revenu. Des femmes qui ont très peu de retraite, alors qu'il y a eu un partage de 30 ans de vie commune. Il faut que la femme ait des droits propres, cela rééquilibrerait les différences de salaire. Les points cumulés pendant la durée du mariage sont partagés en deux. »*. D'autres ajoutent : *« les pensions de réversion devraient être soumises à condition du niveau de vie »*.

Attribuer des points au titre de l'éducation de ses enfants

Les participants souhaiteraient différencier l'attribution de points pour la maternité (femmes) et celle pour l'éducation qui devrait être au choix du couple (pour la mère, le père ou partagé). *« Le partage des droits entre les parents, soit donner des trimestres au conjoint qui élève les enfants, c'est important ! C'est un projet familial »* ou encore *« la répartition doit être laissée au libre arbitre des parents »*. A cela, les participants ajoutent : *« il faut les attribuer assez tôt car actuellement avant les 4 ans de l'enfant, il y a de nombreux divorces »*. Peut-on considérer le fait d'élever ses enfants comme une activité professionnelle ? Les participants répondent : *« ce n'est peut-être pas un travail mais cette situation pourrait être reconnue au titre de l'éducation »*, *« une femme au foyer est un travailleur, elle doit avoir un salaire. Elle doit avoir des points en fonction de ce travail. »* Cependant, une table de participants s'interroge : *« qu'en est-il pour les familles très aisées ? Elles reçoivent de*

l'aide et embauchent des personnes pour s'occuper de la maison. Doit-on considérer qu'elle élève l'enfant si elle est aidée d'une nounou ? ».

Faciliter les démarches avec la mise en place d'un dossier unique

Les participants proposent qu'un assuré n'ait à remplir qu'un seul dossier pour obtenir sa retraite et sa complémentaire. Parmi les effets positifs attendus du nouveau système universel de retraite, la simplification des procédures, une meilleure lisibilité de la contribution de chacun au régime de retraite et des prestations qui en découlent. De même, il est important de continuer à exiger une contribution de tous les acteurs sociaux.

Besoin d'harmoniser la majoration au titre du nombre d'enfants

Les participants souhaitent que le nombre de trimestres par enfants soit harmonisé, soit 8 trimestres pour tous. Les tables ayant travaillé sur ce sujet pointent également le besoin de calculer les pensions de réversion avec un système de forfait et non pas proportionnellement aux revenus. Car : *« les 10% de majoration accordés au 3^e enfant profitent au père. Pourquoi les pères de 2 enfants devraient-ils payer pour les pères de 3 enfants ? Les enfants, cela devrait être forfaitaire et non pas proportionnel. Par exemple, quelqu'un qui touche 10% de 10000 euros par rapport à 10% de 1000 euros, c'est anti-redistributif. Il faut harmoniser dans tous les sens. Cela pose aussi la question des personnes pacées et en concubinage. » ; « il faut le maintien des majorations pour les enfants sous forme de forfait. Actuellement, le système attribue 10% de majoration sur la base du salaire or cela favorise les plus riches. Un forfait serait plus juste et équitable. »*

Élargir les pensions de réversion au PACS

Les participants souhaitent que les droits accordés dans le cadre du mariage, notamment sur les questions de réversion, soient élargis aux personnes pacées.

Pouvoir redonner des points dans le couple

Les participants s'interrogent sur la flexibilité qu'il pourrait y avoir au sein d'un couple pour partager les points acquis. Un homme ou une femme pourrait souhaiter donner des points à sa ou son partenaire.

- **Comment conforter la confiance dans notre système de retraite ?**
(contributions des tables 4 – 7 – 12)

Organiser ou pas un référendum

Cette question a fait débat, certains le souhaitent, d'autres non. Pour autant, le sujet est revenu plusieurs fois aux tables. Quelques verbatims : *« il faudrait organiser un référendum sans parti politique ni représentants syndicaux », « le processus démocratique existe, j'ai élu des députés », « la réforme ne fera pas plaisir à tout le monde », « je ne veux pas les laisser décider à ma place », « ne pas faire un référendum avec une question OUI/NON mais laisser le choix du système », « il y a un risque de buzz qui va biaiser le référendum ». « il faut une consultation plus large sur le projet de société », « non au référendum car chacun y va de son petit intérêt personnel, le sujet dépasse les gens (cf Brexit), laissons-le aux experts »*

Faire de la pédagogie

Les participants pointent l'importance de mener un travail important de pédagogie avec de la neutralité sur un temps long. *« Un long débat est nécessaire pour présenter la réforme ».* De manière

plus large, il est aussi mentionné l'intérêt de faire de la pédagogie dans « *les collèges et les lycées en intégrant le thème de la protection sociale et de la répartition, tout comme cela l'a été pour le thème de l'écologie* ». Les participants souhaitent également « la publication des chiffres clairs chaque année sur le déficit, la dette, etc. ». Ces chiffres ne doivent pas être contradictoires et être validés par l'ensemble des parties : la cour des comptes, les partenaires sociaux, etc. » : « *arrêtez de nous prendre pour des crétins ; donnez les vrais chiffres une fois pour toutes en toute transparence.* »

Etre mieux informé-e

Les participants expriment le besoin de renforcer l'accès à l'information personnelle. « *Par exemple, sur le site des impôts où tout le monde va tous les ans* ».

Garantir la pérennité du système

Parmi les conditions à réunir pour conforter la confiance dans le système de retraite, les participants s'interrogent sur la pérennité du système : « *il faut être sûr de toucher sa retraite pour avoir confiance* », « *il faut réfléchir à la diversification des sources de financements, il y a de plus en plus de retraités et moins d'actifs* », « *il faut une réforme sur le fond pour faire face aux aléas économiques* ». Parmi les propositions de financements du système, les participants s'interrogent sur le rôle des entreprises et le recours à de nouvelles taxes : « *Certains entreprises surcotisent, pourquoi ne pas étendre à plus d'entreprises. Les entreprises qui font le plus de profits et les GAFAs devraient contribuer aux efforts* », « *prendre moins d'impôts sur les entreprises et les encourager fiscalement à développer l'épargne collective* », « *nous sommes favorables à la taxation des autoroutes pour élargir l'assiette des cotisations* ».

Conserver les principes de solidarité

Selon les participants, le maintien des principes de solidarité contribue à conforter la confiance, telle que la prise en compte des accidents de carrière, de la parité homme/femme, de la pénibilité, etc.

Définir des règles d'or

Les participants estiment qu'une des conditions de la confiance sont l'instauration de règles d'or sur le moyen, long terme : « *ne pas réformer en permanence* » et « *prévoir des ajustements pour faire évoluer le système.* »

La gouvernance du nouveau système universel de retraite

Les participants souhaitent « *garder un collège des 42 anciennes caisses dans la gouvernance du nouveau système* ». A cela, ils ajoutent le besoin de pluralité dans la gouvernance : « *il faut assurer une gouvernance plurielle de ce nouveau système avec des partenaires sociaux, le gouvernement, les parlementaires, des citoyens et des gestionnaires.* ». Certains vont jusqu'à dire, pour illustrer le besoin de pluralité dans la gouvernance : « *le gouvernement et le parlement, c'est la même chose !* »

Sources de financements pour les retraites

- **Comment donner plus de choix dans la gestion de la fin de sa carrière ?**
(contributions des tables 9 – 10 – 15)

Créer un système pour financer la gestion de fin de carrière de manière équitable

Les participants souhaitent qu'un système soit mis en place pour gérer la fin de carrière de manière équitable d'une entreprise à l'autre. Ils se posent ces questions : « *comment unifier les dispositifs ? Comment adapter des mesures en fonction de la taille de l'entreprise ?* ». Ils insistent sur la nécessité : « *que l'entreprise accompagne le dispositif de retraite progressive, qu'elle joue le jeu.* ». Selon eux, il faudrait : « *universaliser le système de cessation progressive qui serait pris en charge à hauteur de 50% par l'entreprise et 50% par le système de retraite.* » Ils ajoutent que « *ces dispositifs de gestion de la fin de carrière doivent être facultatifs et le résultat d'un accord d'entreprise* ».

Mettre en place un tutorat « senior » et nouvel embauché

Ce tutorat aurait pour vocation de valoriser la fin de carrière et d'être utile au nouveau salarié. Une autre table complète : « *il faudrait élargir le système de cessation progressive d'activité et organiser une transmission des savoirs aux nouveaux embauchés (cela pourrait favoriser l'apprentissage)* ».

Un service civique senior

Le service civique senior, imaginé par les participants, aurait lieu juste avant le départ à la retraite et permettrait de donner des droits en contrepartie. Cela pourrait s'appeler « les aînés ont du talent ».

Avoir un organisme et une plateforme dédiée pour préparer sa retraite

Les participants proposent de : « *missionner un organisme pour gérer la préparation à la retraite via une plateforme ou un organisme de médiation au niveau national (avec un accompagnement personnalisé, un projet de senior à monter, etc.)* ». Dans le même sens, d'autres participants proposent : « *de pouvoir devenir acteur de sa retraite en aidant l'utilisateur avec une hotline, un simulateur de droits, des entretiens physiques, etc. De fait, les personnes ne gèrent pas leur fin de carrière mais la subissent.* »

Élargir aux PME les solutions pour la cessation d'activité

« *Les grands groupes proposent des solutions (travail dans des fondations par exemple) pour la cessation d'activité. Ces solutions devraient être ouvertes aux PME.* »

Revoir les mécanismes de décote et de surcote

Promouvoir des mécanismes de sortie progressive d'activité

Avoir un compte personnel en parallèle d'un compte d'engagement citoyen

Merci de votre participation !